

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 32 (1986)
Heft: 11

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

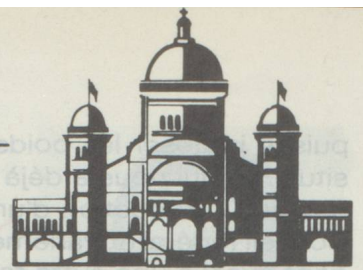
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Présence de la Suisse à l'étranger : nouveau président

Le Conseil fédéral a nommé le conseiller national Massimo Pini (rad/TI) à la présidence de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger. Il succède à l'ancien chancelier de la Confédération Karl Huber, qui a abandonné son mandat à la fin de 1985 pour raison d'âge. Créée par le Conseil fédéral en 1976, la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger a pour objectif d'établir une conception globale des activités de nature à assurer le rayonnement de notre pays à travers le monde. Selon le Département fédéral des affaires étrangères, elle s'efforce de promouvoir une image de la Suisse qui exprime à la fois son unité et sa diversité.

Nouveau chef du service des Suisses de l'étranger

Le Conseil fédéral a nommé M. Walter Fetscherin, 41, ans originaire de Berne et de Zurich, chef du Service des Suisses de l'étranger. Il succède au ministre Max Leipert qui a pris sa retraite. M. Fetscherin, qui pourra se prévaloir du titre de ministre, fut récemment secrétaire exécutif de la réunion d'experts de la CSCE sur les contacts entre les personnes.

Vie Politique

« Hit-parade » des parlementaires fédéraux

C'est évident : il y a des parlementaires fédéraux plus influents que d'autres, mieux connus du grand public. Et pourquoi donc ? Le mensuel alémanique « Politik und Wirtschaft », un nouveau périodique diffusé uniquement par abonnements pour l'instant, a mené l'enquête, grâce au concours de divers observateurs de la vie politique suisse et établi, de façon subjective, ainsi qu'il en convient lui-même, une sorte de « hit-parade » des parlementaires fédéraux, selon l'influence qu'ils exercent au sein de leur groupe, des Chambres fédérales, de leur parti et de l'opinion publique en général. De quoi dépister, par exemple, de futurs conseillers fédéraux.

par ANNE-MARIE LEY

Un travail minutieux, en lever de rideau de la campagne qui s'amorce déjà en vue du renouvellement des Chambres fédérales en octobre 1987. Les 200 membres du Conseil national et les 46 députés du Conseil des Etats ont passé sous la loupe de ces observateurs, en vue de dégager les thèmes qui les intéressent particulièrement, de même que leur rayonnement sous la coupole du Palais fédéral comme à l'extérieur. Ils ont été classés ensuite d'après la force, d'intensité variable, de leur engagement en faveur de l'économie de marché ou de l'écologie.

Les inconditionnels de l'économie de marché l'emportent nettement sur les défenseurs convaincus de l'écologie : 90 pour les premiers et 35 pour les seconds. Ils sont néanmoins 76, répartis dans tous les partis représentés au Parlement, à témoigner d'une certaine sensibilité aux questions de l'environnement.

Les « poids lourds »

Autre petit jeu auquel se sont livrés les auteurs de cette enquête, celui de déterminer qui sont ces parlementaires qui pèsent de tout leur poids sur les Chambres fédérales, ceux qui pourraient, par exemple, entrer éventuellement au Conseil fédéral. Le critère pour les choisir : la forte influence qu'ils exercent à tous les niveaux - groupe parlementaire, Parlement, opinion publique (parti), complété par des appréciations personnelles. Il en ressort que Zurich, qui envoie la plus nombreuse députation à Berne, possède un nombre impressionnant de « poids lourds » par rapport aux autres cantons. Le radical Ulrich Bremi est considéré par les auteurs de la recherche comme l'homme le plus influent sous la coupole et celui qui a un excellent contact avec la conseillère fédérale Elisabeth Kopp. Le conseiller aux Etats Jakob Stucki, démocrate du centre et homme fort du gouvernement zurichois tout médiocre orateur qu'il soit, passe pour savoir faire passer ses idées. Son collègue de parti, le conservateur de choc Christoph Blocher est, lui, qualifié de tribun du peuple. Du côté des socialistes, le talentueux avocat Moritz Leuenberger est jugé comme un des rares espoirs de son parti pour une haute destinée. D'une façon générale, à en croire les auteurs de cette enquête en forme de jeu malgré le travail considérable qu'elle a occasionné, les femmes parlementaires ne brilleraient pas particulièrement par leur rayonnement politique. A l'exception toutefois de deux Zurichoises, écoutées aussi bien au sein de leur groupe qu'appréciées par leur parti : Lilian Uchtenhagen, socialiste, et Vreni Spoerry, radicale. Et de la Vaudoise Yvette Jaggi, socialiste siégeant à la Municipalité de Lausanne.

L'influence des libéraux romands

Hors de Zurich, ce sont les libéraux romands qui sont considérés, globalement de façon très flatteuse, comme exerçant une influence à tous les niveaux qui dépasse leur faible importance numérique au Parlement, à commencer par les Vaudois Claude Bonnard et Hubert Reymond et le Genevois Gilbert Coutau.

Un Genevois à suivre

Dans les autres cantons les hommes influents ne sont qu'une petite poignée : le radical lucernois Kaspar Villiger promis à un bel avenir, tout comme l'Appenzellois Arnold Koller, poulain préféré du conseiller fédéral Kurt Furgler ou encore le socialiste de Bâle-Campagne Eduard Belser, fort estimé

par les députés bourgeois. Divers présidents de groupe ou de parti passent eux aussi pour des parlementaires influents, tels que le socialiste autoritaire Helmut Hubacher, le Fribourgeois démocrate-chrétien parfaitement bilingue Paul Zbinden, l'Argovien radical diplomate Bruno Hunziker. Parmi les hommes forts de l'économie reviennent les noms de Markus Kündig, président de l'Union suisse des arts et métiers, démocrate-chrétien de Zoug, son compatriote radical Georg Stucky qui détient aussi un fauteuil au gouvernement de son canton, ainsi que le conseiller aux Etats argovien et démocrate-chrétien Julius Binder. A suivre, selon les auteurs de la recherche, un jeune Romand qui à l'étoffe d'un futur conseiller fédéral, le conseiller d'Etat et conseiller national genevois Jean-Philippe Maître.

Journal de Genève

Le DFAE sous la loupe d'une commission parlementaire

La section élargie de la commission de gestion du Conseil des Etats chargée du contrôle du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a siégé en septembre et constaté qu'il « présente sur le plan de l'organisation, des particularités qui les distinguent des autres ». Cette inspection, en soi de routine, n'aurait « rien à voir avec les problèmes » du DFAE dont la presse s'est fait l'écho, précise la commission dans un communiqué.

Présidée par M. Othmar Andermatt (rad/ZG), la section de contrôle s'en est tenue au thème général défini par la commission et valable pour tous les départements fédéraux : elle a posé aux responsables du DFAE des questions touchant la structure de sa direction et le contrôle administratif. Constatant des « particularités », elle a décidé de demander des « informations supplémentaires par écrit », qu'elle analysera durant la session d'automne.

Dans son communiqué, le secrétariat des commissions de gestion indique que les conclusions tirées de ce nouveau rapport seront soumises le 19 novembre à l'approbation de la commission plénière, à laquelle « il appartiendra alors de déterminer si et dans quelle mesure il y a lieu d'informer le public des résultats de l'inspection ». Il conclut par la remarque que « cette inspection était une affaire de routine et qu'elle n'avait rien à voir avec les problèmes qui se posent actuellement sur le plan de la politique étrangère ». Cette inspection éveille un intérêt particulier parce que ces derniers temps il est souvent question d'un malaise au niveau de l'organisation du DFAE et de la personnalité de son chef, le conseiller national Pierre Aubert, accusé de faiblesses dans la manière dont il le dirige. M. Aubert, actuellement vice-président de la Confédération, devrait normalement accéder à la présidence à la fin de cette année pour 1987.

Révision partielle de l'ordonnance sur les brevets

L'introduction du brevet européen n'a pas éliminé la procédure nationale. Le Conseil fédéral a approuvé une révision partielle limitée de l'ordonnance sur les brevets qui permet de rationaliser la procédure d'examen ainsi que la procédure de délivrance et de fixer des délais plus favorables au requérant. Il a fixé l'entrée en vigueur de la modification au 1^{er} janvier 1987.

La procédure nationale est utilisée essentiellement par les petits inventeurs et par les petites et moyennes entreprises. La révision doit permettre de contrecarrer la diminution excessive du nombre des requêtes en délivrance de brevet suisse doit apparaître comme une solution plus simple, plus rapide et meilleur marché.

Outre des mesures de rationalisation, la révision permettra un renforcement de la protection contre les inventions abusives faites dans le domaine de la microbiologie. Les modifications apportées tiennent compte des souhaits émis par les organisations intéressées.

Bourses fédérales des beaux-arts 1986 : 464 000 francs attribués

Réunie à Aarau, la commission fédérale des beaux-arts a proposé au Département de l'intérieur (DFI) l'octroi de 29 bourses de 16 000 francs chacune, soit un total de 464 000 francs. Le concours, annuel de la Bourse fédérale des beaux-arts est ouvert à tout artiste de nationalité suisse jusqu'à 40 ans. Cette année, 376 concurrents s'étaient inscrits. Les travaux des 80 finalistes sont exposés à l'« Aargauer Kunsthau » à Aarau.

Inauguration de l'ISPPF à Zollikofen

C'est en présence de Kurt Furgler, Chef du Département fédéral de l'économie publique (DFEP) qu'ont été inaugurés à Zollikofen (BE) les nouveaux bâtiments de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPPF). Cet institut - l'une des divisions de l'OFIAMT - est principalement destiné à former les maîtres permanents et auxiliaires des écoles professionnelles de la partie alémanique de la Suisse.

La formation professionnelle est de la compétence de la Confédération. Fondé en 1972, l'ISPPF de la partie alémanique a été installé tout d'abord dans des baraques en ville de Berne. Outre la formation, l'Institut a également pour tâche d'étudier les manuels et les moyens didactiques, de faire des recherches dans le domaine de l'enseignement professionnel, enfin de mettre sur pied un centre suisse de documentation en matière d'enseignement professionnel.

Dans son allocution, M. Kurt Furgler a rappelé la place occupée par la formation professionnelle (187 136 contrats d'apprentissage à fin 1985). Sur l'avenir de ce type de formation, il a souligné l'importance de l'application des nouvelles technologies dans l'enseignement professionnel pour empêcher la mise en difficulté de l'économie suisse par manque de personnel qualifié.

Directeur de l'ISPPF, Werner Lustenberger a certes exprimé sa gratitude mais a également déclaré que, faute de crédits débloqués par les Chambres fédérales, il avait fallu renoncer à la création du Centre suisse de documentation pour l'enseignement professionnel, prévue par la loi. En outre, le nombre de collaborateurs est insuffisant, ceci en raison du blocage du personnel de la Confédération.

Deux autres instituts existent en Suisse. Un à Lausanne pour les enseignants romands, l'autre à Lugano pour les Tessinois.

Initiatives en contre-projets : la possibilité du « double oui » se précise

Par 5 voix contre 4 et 2 abstentions (favorables toutefois au principe), la commission du Conseil des Etats a décidé de proposer au plenum une modification constitutionnelle qui introduira la possibilité du « double oui » lors de votes sur des initiatives populaires assorties d'un contre-projet. Le système actuel privilégie les partisans du statu quo en donnant trop de poids aux votes négatifs.

Présidée par le socialiste Eduard Belser (BS), la commission a adopté un modèle avec question subsidiaire, où le citoyen sera appelé à indiquer le texte qu'il souhaite si, tant l'initiative que le contre-projet, sont préférés au régime en vigueur. Le système dit des pourcentages a été abandonné : il ne servirait qu'au cas, rarissime, où les deux textes sont acceptés mais où le peuple s'opposerait à la majorité des cantons sur la question subsidiaire.

Dans un premier temps, le Conseil des Etats avait refusé d'entrer en matière (mars 1985, par 28 voix contre 13), alors que le Conseil national approuvait le projet en décembre 1985. Le 11 mars, le Conseil des Etats revenait sur sa décision première, mais par 25 voix contre 12 décidait de porter la question sur le plan constitutionnel, au lieu de la laisser au niveau législatif. Il estimait qu'elle est d'une telle importance qu'elle nécessite une consultation populaire.

Des propositions de minorité ont d'ores et déjà été annoncées. Ainsi, celle du modèle dit zurichois, qui admet le double oui mais sans question subsidiaire, le texte remportant le plus de voix étant adopté.

Suppression de la vignette : aboutissement formel de l'initiative

L'initiative populaire « pour la suppression de la vignette routière » a formellement abouti avec 113 359 signatures valables, a indiqué la chancellerie fédérale. Le Conseil fédéral dispose d'un délai de 3 ans, soit jusqu'au 7 juillet 1989, pour faire une proposition au Parlement.

Lancée en février 1985 par un comité ad hoc animé par le bâlois Bernhard Böhi, un journaliste spécialisé dans le domaine de l'automobile, l'initiative a été déposée à Berne le 8 juillet dernier. Elle demande l'abrogation de l'article 18 des dispositions transitoires de la Constitution qui prévoit le paiement d'une redevance annuelle de 30 francs sur les véhicules automobiles circulant sur les autorou-

tes suisses. Cet article avait été accepté en votation populaire le 26 février 1984.

Les mêmes milieux sont à l'origine de deux autres initiatives populaires relevant du même domaine : l'initiative « pour la suppression de la taxe sur les poids lourds », qui a formellement abouti le 31 juillet dernier avec plus de 112 000 signatures valables, et l'initiative « pro vitesse 130/100 » qui a abouti en mars 1985 avec plus de 250 000 signatures valables.

Où passent les cotisations AVS des demandeurs d'asile refoulés ?

Parmi les demandeurs d'asile refoulés qui ont séjourné et travaillé en Suisse, certains ne reçoivent pas le remboursement des cotisations qu'ils ont versées au titre de l'AVS. Pourquoi ? parce qu'ils viennent de pays dont la législation ne prévoit pas de tels remboursements pour les ressortissants suisses qui y travaillent. En termes juridiques, il y manque la clause de réciprocité.

Si les remboursements sont possibles pour le Chili ou le Sri Lanka, ils ne le sont pas pour le Zaïre par exemple. Cependant on précise à l'Office fédéral des assurances sociales que les candidats à l'asile qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié sont mis sur le même pied que les étrangers qui ont travaillé en Suisse. Selon une liste non-publiée de l'administration, les remboursements ne sont pas possibles pour des étrangers venant des pays d'Amérique du Sud comme la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Paraguay, le Pérou, le Venezuela, l'Uruguay, le Costa Rica ou le Nicaragua, des pays arabes comme le Maroc ou la Libye, et d'autres pays africains comme le Cameroun, Burundi, Togo, Rwanda ou Congo. Pour Israël, la Finlande, la Hongrie ou l'Irlande, les remboursements ne semblent également pas possibles.

Le remboursement n'est par ailleurs pas possible provisoirement pour l'Iran, la république Khmère ou le Viet-Nam. Il semble également que ce soit le cas de la RDA.

Cette liste est susceptible de modification, au vu de l'évolution législative des pays qui est observée par les ambassades suisses. Avec la plupart des pays européens, des conventions de sécurité sociale rendent caduques ces problèmes de remboursement et de réciprocité.

Juridiquement, M. Hugo Reinhard de la division principale de la prévoyance-vieillesse de l'Office fédéral des assurances sociales qui a confirmé l'existence de cette liste, a précisé à l'ATS que ces requérants, comme les étrangers qui ont travaillé en Suisse, sont soumis à l'ordonnance de 1952 sur le remboursement aux étrangers des cotisations versées à l'AVS, s'ils viennent de pays n'ayant pas de convention de sécurité sociale avec la Suisse.

Cette ordonnance du Conseil fédéral, basée sur l'article 18 de la loi sur l'AVS stipule que le remboursement, qui ne concerne que les cotisations versées par l'employé, peut se faire sur la demande de l'étranger à trois conditions. Ces trois conditions sont que l'étranger ait quitté la Suisse depuis une année au



Le quotidien suisse d'audience internationale

vous propose :

chaque jour, toute l'information sur l'actualité suisse, la politique, la culture, les loisirs, vous permettant ainsi de garder un contact avec la mère patrie; une analyse rigoureuse et indépendante des grands événements internationaux, leur portée et leurs conséquences sur le monde de demain; une chronique des bourses suisses et mondiales et un reflet dynamique de la vie économique;

chaque semaine, des chroniques de synthèse et le « Samedi littéraire », supplément littéraire et artistique, unique dans la presse suisse d'expression française.

L'abonnement direct vous assure la continuité de la livraison de votre journal, tout en vous offrant la possibilité de réaliser une appréciable économie, ainsi qu'en témoigne le tarif ci-après :

FRANCE 12 mois 6 mois
 (règlement sur compte bancaire à Paris)
 édition quotidienne FF 1040.- FF 625.-
 (Six numéros par semaine, y compris supplément littéraire)
 édition hebdomadaire FF 225.- FF 115.-
 (numéro du samedi/dimanche, avec supplément littéraire)

Souscription à l'administration du Journal de Genève, case postale 439, CH-1211 Genève 11, ou par télex : 422 214.

Le Journal de Genève est en vente en France dans tous les kiosques portant le panonceau « Press international », et par l'intermédiaire de son distributeur Transports-Presse, 5, rue d'Argout, 75002 Paris, tél. 42 36 54 55

moins, qu'il y ait travaillé pendant une année au minimum et que la législation de son pays donne la réciprocité à un citoyen de la Confédération.

C'est le moment du dépôt de la demande qui est déterminant pour l'évaluation de la réciprocité. A la centrale de compensation et caisse suisse de compensation à Genève, on admet recevoir un grand nombre de demandes de remboursement provenant de contingents non-européens.

Cette ordonnance n'est pas satisfaisante, car trop restrictive indique-t-on de sources proches de l'administration. Du côté des œuvres d'entraide, on précise que l'on tente d'obtenir les remboursements, là où ils sont légalement possibles.

Les villes suisses veulent se faire entendre au niveau fédéral

Les villes et les communes devraient pouvoir se faire entendre davantage et plus tôt dans le cadre de l'élaboration de lois fédérales. Cet appel à « une juste participation » a été lancé lors de la journée des villes à Arbon par le président de l'Union des villes suisses et maire de Berne, M. Werner Bircher. Orateur invité, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz a regretté que les représentants de gouvernements cantonaux ou municipaux se fassent de plus en plus rares aux Chambres fédérales.

M. Delamuraz, qui était auparavant membre de la municipalité à Lausanne, est d'avis que davantage de magistrats municipaux devraient siéger à Berne, car ils apportent leur expérience du « contact direct avec la population ». Le chef du Département militaire fédéral s'est toutefois déclaré conscient qu'un tel double mandat n'est pas toujours bien accueilli et qu'il représente une surcharge non négligeable.

Selon M. Bircher une meilleure participation des communes à l'échelon fédéral implique également un échange accru d'expériences entre les villes, et, au sens large une coopération régionale. L'Union des villes s'est fait un devoir de développer de tels échanges, en particulier dans le domaine des transports, a-t-il souligné.

Le professeur de politologie zurichois Ulrich Klöti, lors d'une table ronde consacrée à la coopération régionale, a rappelé qu'en Suisse deux tiers des habitants résident dans des villes ou des agglomérations. Un des problèmes principaux de cette étendue de l'espace urbain réside, selon M. Klöti, dans le fait que la communauté des habitants touchés par un même problème dépasse le rayon de décision de la commune politique.

Une occasion à saisir !

L'initiative populaire « pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix » a d'ores et déjà recueilli quelque 120 000 signatures et le peuple aura donc à se prononcer sur ce sujet. Ce succès dans la récolte des signatures, qu'il faut relativiser

dans la mesure où, avec suffisamment d'organisation et surtout d'enthousiasme militant, il est possible de récolter les signatures nécessaires pour pratiquement n'importe quoi, ne rend pas cette initiative moins absurde, ni son résultat moins prévisible. L'exercice devrait se solder par un véritable plébiscite en faveur de la défense nationale.

Une fraction de la gauche - en l'occurrence les jeunes socialistes, le parti socialiste ouvrier, le POCH, Alternative démocratique et certaines sections du parti socialiste - s'adonne régulièrement à cette forme de masochisme politique qui aboutit, en fin de compte, à renforcer les institutions ou les idées qu'elle entend combattre. L'initiative « Etre solidaires » et l'initiative contre les banques en sont les plus récents exemples et le référendum contre la révision de la Loi sur l'asile devrait aboutir au même résultat. Quant à l'initiative pour la suppression de l'armée, elle devrait pousser le paradoxe plus loin encore, pour autant que l'on sache lui apporter une réponse adéquate.

Il serait en effet tentant de répondre par le mépris ou par la dérision à une entreprise dans les motivations de laquelle le goût de la provocation politique le dispute à l'angélisme pacifiste. Il y a en vérité mieux à faire. A tout prendre. Cette initiative offre au Département militaire fédéral et au Conseil fédéral dans son ensemble l'occasion à ne pas manquer d'une grande opération de communication, pour employer un vocable à la mode. L'attachement du citoyen suisse à son armée est en effet plus affectif que raisonné, il se nourrit plus de l'évidence pluricentenaire d'une symbiose entre le peuple et son armée que d'une appréciation rationnelle des services que celle-ci est en mesure de rendre, aujourd'hui, à la communauté. Parallèlement, ainsi que le révèle un récent sondage, une partie de la population ressent le besoin d'une meilleure information, en même temps qu'elle éprouve une certaine inquiétude sur la capacité de l'armée à suivre l'évolution des nouvelles technologies.

L'occasion est donc là d'informer, d'expliquer, de répéter la raison d'être de l'armée, sa mission et les moyens qu'elle possède de la remplir. D'expliquer aussi quels efforts déploie la Suisse et quel rôle elle est en mesure de jouer dans le processus du contrôle des armements qui, pour désespérément lent et décevant qu'il soit, paraît plus propre à concourir à l'existence d'un état de non-guerre que les proclamations pacifistes. Les adversaires de l'armée, en somme, lui offrent sur un plateau, l'opportunité d'entreprendre une vaste campagne de relations publiques, dont la nécessité se fait sentir, mais qui n'aurait guère eu, sans cette initiative, de raison d'être. A l'armée, donc, de la saisir, et d'éviter de répondre par le seul anathème à la provocation.

Daniel S. Miéville
Journal de Genève